

Notice « Adhérents sans conseil »

Lyon, le vendredi 21 février 2025

Chère adhérente, Cher adhérent,

Dans le cadre du respect des obligations légales de télétransmission des déclarations fiscales BNC, nous vous présentons ci-après les modalités de communication à Agaura de votre déclaration 2035, les annexes ainsi que des pièces jointes. Nous vous remercions, par avance, d'accorder la plus haute importance à cette liste afin de nous communiquer les éléments idoines.

Éléments à fournir

Méthode 1 : Saisie site Agaura. Envoi des éléments avant le 25/04/2025

Méthode 2 : Envoi papier. Envoi des éléments avant le 04/04/2025

1. Déclaration 2035 de l'exercice comptable 2024 dûment complétée et ses annexes.
2. Informations complémentaires détaillant certains postes (bordereau d'informations ou formulaires OGBNC).
3. Balance générale informatique ou récapitulatif annuel du livre-journal de l'année 2024.
4. Si vous êtes assujetti(e) à la TVA : copie des déclarations de TVA de l'exercice 2024 (si ce n'est déjà fait)
5. Si vous êtes associé(e) d'une ou plusieurs SCM : copie de(s) déclaration(s) 2036 de la SCM exercice 2024
6. Mention expresse éventuelle.
7. Crédits d'impôts : Formulaire 2069 RCI
8. Annexes obligatoires (si concerné(e)) : Formulaire DECLOYER, annexes zones à fiscalité privilégiée, ...
9. Si vous utilisez un logiciel comptable : vous devez attester soit à partir de l'OGID00 ou sur le bordereau Agaura que le logiciel utilisé est conforme aux exigences techniques de l'administration ou transmettre le test de validité du Fichier des Ecritures Comptables.

Pour rappel, le tableur EXCEL n'est pas considéré comme étant un logiciel de comptabilité dans la mesure où il ne permet pas l'inaltérabilité et l'intangibilité des données saisies. Dans ce cas, une mise en conformité est nécessaire soit par le recours à une comptabilité tenue sur un livre-journal papier soit par le biais d'un logiciel comptable conforme à la réglementation.

1. Saisie sur le site Extranet d'Agaura (fortement conseillée)

ENVOI À AGAURA AVANT LE VENDREDI 25 AVRIL 2025

Démarche :

1. **Connexion sécurisée** à travers un **LOGIN** et un **MOT DE PASSE** (www.agaura.fr \ Mon compte \ Login + mot de passe \ Saisie des déclarations \ Accéder à la saisie de la déclaration fiscale). Ces codes d'accès vous ont été déjà adressés par voie postale. Si vous n'êtes pas en possession de ces codes, merci de prendre contact avec nos services.

Une aide en ligne (Guide de saisie de la déclaration fiscale 2035) est proposée.

2. **Saisie** de la déclaration **2035**, de toutes les **informations complémentaires** (tableaux **OGBNC** et **OGID00**) et du document **DECLOYER**, si vous êtes locataire. Mais aussi de la nouvelle annexe récapitulative de certains **crédits d'impôts N° 2069 RCI**.

3. Si votre Chiffre d'affaires 2024 est supérieur à 152 500 € HT et,

-Si vous exercez dans le cadre d'une entreprise **mono-établissement** n'employant pas de salariés exerçant une activité plus de trois mois dans plusieurs communes, Il suffit seulement de remplir le tableau 2035 E.

-Si vous exercez dans le cadre d'une entreprise **multi-établissement** ou d'une entreprise mono-établissement employant des salariés plus de trois mois dans plusieurs communes, il vous faudra compléter, le tableau 2035 E, ainsi que le cadre II (Répartition des salariés) de la **déclaration 1330 CVAE**.

4. **Envoi** de la déclaration 2035 saisie, des informations complémentaires avec la possibilité de joindre des fichiers à votre envoi (balance, extrait de comptes, relevé SNIR, et du document DEC LOYER si vous êtes locataire ou occupant à titre gratuit de locaux...). **Merci de préciser votre Nom/Prénom et numéro d'adhérent AGAURA sur chaque document.**

5. Un **mail d'accusé de réception** vous sera adressé contenant une synthèse des informations reçues par Agaura ainsi que le fichier de votre déclaration **2035 au format PDF**. Merci de vérifier le résultat fiscal porté sur cette déclaration jointe.

En cas d'erreur, **vérifiez les éléments saisis** et procédez aux **rectifications** si nécessaire.

6. Un **courrier de confirmation** de télétransmission (e-mail ou courrier) vous sera retourné après la confirmation de réception de votre déclaration par les services des impôts.

Les plus :

1. **Reprise des données permanentes** présentes lors d'une saisie l'année précédente (liste des immobilisations, nom, prénom, adresse, numéro SIRET, activité exercée, ...).

2. **Totalisation automatique** permettant d'éviter les erreurs arithmétiques.

3. **Report automatique** de plusieurs zones (résultat, dotations aux amortissements, ...) permettant de rendre la saisie plus rapide et le risque d'erreur plus faible.

4. **Enregistrement automatique** des données saisies. La saisie peut, donc, se faire en plusieurs fois.

5. **Contrôle** de l'ensemble de la saisie et alerte sur les zones d'erreurs éventuelles pour rectification avant l'envoi de la déclaration à Agaura.

6. **Simplification des démarches** pour la production de la déclaration 1330 CVAE et des crédits d'impôts pour les entreprises concernées.

7. **Envoi automatique de la déclaration 2035 au format PDF** sur votre email à la fin de la saisie (pour vos archives).

2. Etablissement papier de la déclaration 2035

ENVOI À AGAURA AVANT LE VENDREDI 04 AVRIL 2025

Démarche :

1. **Un exemplaire de la déclaration 2035, millésime 2025**, est à votre disposition sur notre nouveau site internet (www.agaura.fr \ Ressources \ Campagne fiscale), ainsi que des outils complémentaires : bordereau d'informations Agaura BNC, feuilles de calcul EXCEL des indemnités kilométriques, du plafonnement des cotisations en Loi Madelin, ...
2. La déclaration **2035** ainsi que le **bordereau d'informations complémentaires** remplis par vos soins doivent, obligatoirement, être datés et signés.
3. La déclaration **1330 CVAE** (www.agaura.fr \ Ressources \ Campagne fiscale) et/ou le **tableau 2035 E** si votre chiffre d'affaires de l'année 2024 dépasse 152 500 € HT.
Les entreprises exerçant leur activité dans le cadre d'un mono-établissement et n'employant pas de salariés exerçant une activité plus de trois mois dans plusieurs communes sont dispensées de l'établissement de la déclaration 1330 CVAE. Seule la déclaration **2035 E** sera à renseigner.
4. Votre envoi à Agaura doit comprendre **l'ensemble** des documents demandés (cf. liste en première page de ce courrier) et se faire **avant le VENDREDI 4 AVRIL 2025**.
Après cette date, saisie obligatoire sur le Portail WEB d'Agaura. Dans le cas où vous n'êtes pas en possession de vos identifiants, nos services sont à votre disposition pour vous les fournir par messagerie électronique sur l'adresse déjà connue par nos services.
5. Votre déclaration sera **saisie et télétransmise par Agaura** aux services des impôts (procédure mandat).
6. Un **courrier de confirmation** d'envoi de votre 2035 vous sera retourné (e-mail ou courrier) après la confirmation de réception de votre déclaration par les services des impôts des entreprises.
7. **Contrôle du résultat fiscal télétransmis** : un exemplaire de votre déclaration 2035 communiquée aux services fiscaux est disponible sur votre espace du portail WEB (www.agaura.fr \ Mon compte \ Login + Mot de passe \ Outils \ Mes documents \ Dossier fiscal xxxx2024). Il convient de la vérifier dès que ce document sera mis en ligne et de faire procéder aux rectifications nécessaires en cas d'erreur ou d'omission.

Nous vous proposons de répondre à vos interrogations, le cas échéant, en fixant un rendez-vous téléphonique ou en présentiel avec l'un de nos analystes.

Notre accueil téléphonique joignable au 04 72 11 37 60 vous proposera les créneaux disponibles pour cet échange (du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Un guide fiscal BNC 2025 est à votre disposition dans votre espace privatif sur le Portail WEB d'Agaura (www.agaura.fr \ Mon compte \ Login + mot de passe \ Outils – Documentations).

Dans l'attente de la réception de vos documents fiscaux et de leurs annexes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Les co-présidents
B. CHEBBAH & S. BADINA